

mérite agricole, le Conseil recommande d'amender la loi en retranchant ce 2^e paragraphe. (Adopté).

Que l'attention du gouvernement soit attirée sur le besoin des mesures immédiates, afin de prévenir notre bétail contre le danger imminent de la tuberculose, et qu'une entente ait lieu si possible avec le gouvernement d'Ottawa, afin de protéger notre bétail contre l'invasion de cette maladie dévastatrice. (Adopté).

Vu le danger qui courait les populations des villes par l'usage du lait provenant de vaches prises de tuberculose, les autorités municipales de nos cités et villes soient invitées à prendre toutes les mesures nécessaires pour enrayer un fléau qui peut décimer des populations entières. (Adopté).

Qu'une loi devrait être passée dans le but de permettre aux cités et municipalités d'adopter des règlements par lesquels elles pourraient faire examiner les vaches des laitiers par un médecin-vétérinaire, afin de constater, au moyen de la tuberculine ou autrement, si ces vaches sont atteintes de la tuberculose ou non. (Adopté).

Les sociétés d'agriculture pourront établir des concours par paroisses ou par cantons pour les meilleurs labours d'automne, de pas moins de cinq arpents d'étendue. Pour établir le mérite de chaque concurrent, les juges auront à juger tous les labours faits par le concurrent dans l'automne du concours. (Adopté).

Qu'aucun amendement aux règlements du Conseil d'Agriculture ne sera passé si le projet de cet amendement n'a été préalablement remis au Secrétaire du Conseil d'Agriculture pour qu'il en transmette copie aux membres du Conseil, avec l'avis de convocation de la séance à laquelle cet amendement doit être soumis à leur discussion; le Conseil pourra cependant suspendre l'application de cette règle, du consentement unanime de ses membres.

Qu'un comité de refonte des règlements du Conseil soit constitué et composé des Honorables Président et Vice-Président du Conseil, et de MM. Tremblay, Dawes, McDonald, Marsan, Grignon et Taché, et que ce comité soit aussi le comité de législation du Conseil pour l'année courante. (Adopté).

Que le Secrétaire du Conseil soit chargé d'ajouter au manuscrit à la brochure intitulée "Lois d'agriculture" et Règlements du Conseil", tous les amendements à ces lois et règlements depuis la publication de cette brochure, et d'en envoyer une copie ainsi corrigée à chacun des membres du Conseil. (Adopté).

CONCOURS DE MERITE AGRICOLE Année 1893.

Rapport général à l'Honorable Commissaire de l'Agriculture et de la Colonisation.

Les soussignés ont l'honneur de vous soumettre leur rapport comme juges du Concours Provincial de Mérite Agricole pour l'année 1893.

Cette année est la quatrième du Concours Provincial, commencés en 1890 et dont la durée est fixée à cinq ans, une année pour chacun des cinq districts agricoles dans lesquels la Province a été subdivisée. Le concours a eu lieu cet été, dans le district No 4 comprenant toute la partie de la Province au nord du St-Laurent, à l'ouest du comté de Portneuf, et non comprise dans le premier district de Montréal délimité: Argenteuil (partie des Laurentides) Berthier, Champlain, Joliette, l'Assomption, Maskinongé, Montcalm, Ottawa, Pontiac, St-Mau-

rice, Terrebonne, partie des Laurentides), Trois-Rivières (12 comtés et divisions).

Nous avons commencé, le 6 juillet dernier, la visite des fermes dont nous donnons ci-après un rapport spécial.

Nous avons laissé à chaque concurrent un livret contenant nos remarques et nos suggestions, afin de permettre à chacun d'eux de consulter plus tard ces notes au besoin.

Le district dans lequel le concours a eu lieu cette année, présente pour partie, certains caractères spéciaux par le fait que plusieurs des endroits et fermes visités se trouvent situés dans les Laurentides.

Notre première visite a été à la Ferme Expérimentale d'Ottawa où nous fûmes très bien accueillis par le professeur Saunders et par le professeur Robertson; ils nous montrèrent, avec beaucoup de bienveillance, la ferme, les édifices et les alentours. Entre toutes les œuvres que le gouvernement a accomplies en faveur de la classe agricole, l'établissement et l'exploitation de cette ferme, par un personnel d'officiers compétents, et où il se fait de nombreuses expériences à l'avantage des agriculteurs du pays, est bien la plus importante.

Pour un cultivateur pratique qui s'en rapporte surtout aux bonnes méthodes de travailler le sol, il est constant de voir que cette ferme est admirairement de manière à servir de modèle, même aux meilleurs agriculteurs. Evidemment il en doit être ainsi, en admettant que la partie théorique et scientifique soit parfaite, si le travail de la terre était négligé ou non convenablement fait, les cultivateurs bien renseignés qui visiteraient cette ferme et qui remarqueraient ces défauts perdraient confiance dans les expériences faites, et aucun d'eux ne profiterait du bon exemple qui, après tout, est un des plus puissants enseignements en matière agricole.

Notre visite à la Ferme Expérimentale à Ottawa nous a convaincus plus que toute autre chose, de la nécessité de donner des prix pour les fermes les mieux tenues et les récoltes sur pied.

Nous nous rendîmes ensuite à Pontiac, mais comme nous n'avions que trois fermes à examiner, il ne nous fut pas donné de voir beaucoup de cette partie du pays; cependant nous fûmes agréablement frappés de l'aspect de la région que nous avons parcourue. La terre est bonne, bien nettoyée, et d'après ce que nous avons pu voir, les cultivateurs prennent une part active dans les Sociétés d'Agriculture; et paraissent avoir fait beaucoup de progrès dans la culture en général. Puis nous vîmes à Aylmer, dans le comté d'Ottawa, où la campagne est magnifique à environ 15 milles autour d'Aylmer et de Hull.

Nous avons visité certain nombre de fermes magnifiquement cultivées, les agriculteurs de cette section paraissent aussi prendre beaucoup d'intérêt aux Sociétés d'Agriculture. Le sol est très riche, composé d'argile et de sable, et les récoltes, alors sur pied, paraissent très abondantes. Il y avait peu de compétiteurs et la raison, paraît-il, est qu'on ne savait pas que le concours devait avoir lieu; c'est pour cela que les concurrents étaient si peu nombreux. Je dois reconnaître de suite que c'est de beaucoup la plus belle section agricole que nous ayons vue dans notre tournée. De là nous nous rendîmes à Papineauville où nous n'avons trouvé qu'un peu de personnes portant intérêt aux choses agricoles, et leur culture s'en ressentait. Mont-Tébello est beaucoup mieux, la population paraît prendre intérêt aux Sociétés d'Agriculture et aux Cercles Agricoles.

Nous avons visité St-André-Avelin, où il y avait peu de compétiteurs, mais le sol n'est pas aussi bon, c'est pourquoi, on n'est pas aussi en progrès que dans les endroits que je viens de mentionner.

Nous vîmes quelques bonnes fermes dans les environs de North Nation Mills, et Thurso, puis nous entreprîmes le long voyage à travers le pays jusqu'au lac Nottinque. Nous fûmes surpris en y arrivant de voir la contrée aussi bien déboisée; comme il n'y a qu'un seul concurrent, nous prononça la liberté de le nommer, c'est M. Jos Lalonde. Il s'établit là en 1885, à cette époque il n'avait qu'une cabane de colon (log-house) qu'il habitait et qui était bâtie sur le bord du lac, les environs n'étant que porres et bois debout. A présent il a 125 acres défrichés avec une belle maison et de bonnes dépendances, avec tout l'outillage nécessaire pour l'exploitation de sa ferme. Il a aussi un bon troupeau de Jersey Canadiens et une demi-douzaine de bons chevaux.

Il possède, en tout, huit cent quinze acres, et on doit le louer sur les progrès qu'il a faits dans cette espace de temps. Il a raison de se féliciter d'avoir dans sa famille plusieurs garçons. Disons en passant qu'il est déplorable de voir que, dans la classe agricole, il y a tant de jeunes gens qui ne tiennent pas compte de la valeur du temps, comptant pour rien la perte de deux ou trois heures par jour, et même un jour entier; loin de faire comme les fils de M. Lalonde, ils n'apportent aucun goût à leurs travaux.

Il y a dans les environs une grande étendue de terre encore inoccupée, ce serait une excellente localité pour un jeune homme entreprenant qui voudrait s'y établir.

En partant de là nous allâmes à St-Adèle, St-Marguerite, St-Agathe et St-Sauveur; nous eûmes à traverser un terrain sablonneux, rocailleux et montagneux. Cette terre n'est pas propre à être semencée, mais elle est excellente comme pâturage et bien arrosée; dans ces conditions nous approuvons fort la méthode de culture qu'on a adoptée. Les cultivateurs prennent seulement une récolte après avoir labouré un pâturage ou une prairie, puis ils sèment de nouveau de cinq à huit livres de graines de trèfle, et un gallon de grain de mil par acre, ainsi le pâturage et le foin sont bons; ils tirent principalement leurs revenus de la vente du beurre et du fromage; leurs principaux troupeaux pour la production du lait sont de races Jersey et Ayrshire croisées, et Jersey-canadiens dont ils n'ont qu'à se louer.

Nous avons remarqué dans tous ces endroits qu'il y a bien peu de fabriques de beurre et de fromage; nous en avons demandé la raison, et on a dit que la manufacture chargeait trop cher, qu'ils avaient à payer 4 cents par livre de beurre, ce qui enlève les profits. Nous comprenons bien que, dans des localités où la population est si clairsemée, comme à Sainte-Marguerite, des manufactures laitières ne réussiraient pas bien, à cause des distances d'où le lait devrait être apporté. C'est la manufacture privée, comme on l'a vue en opération avec tant de succès chez plusieurs des concurrents des paroisses susdites, qui est à présent le meilleur système. Cependant peut-être serait-il désirable que le gouvernement vint à considérer la question du coût de fabrication du beurre et de fromage dans les fabriques, de manière à en réduire le taux actuel, car il est reconnu que les fabriques donnent des produits d'une qualité plus uniforme.

Nous nous rendîmes ensuite à l'Assomption, Montcalm et à Joliette, où nous trouvâmes une terre un peu plus

forte, partie argileuse et partie sablonneuse; dans ces paroisses nous pûmes constater que les cultivateurs ont adopté le système d'agriculture mixte avec de très bons résultats. De là, nous nous sommes rendus à Berthier et dans les environs; il y a là une bonne terre forte, propre à la culture du foin, nous avons vu des prairies qui n'avaient pas été labourées depuis entre quinze à vingt-cinq ans; nous ne pensons pas qu'il faille suivre cet exemple, bien que ces prairies donnent encore de bons rendements. Le grain paraît avoir été semé trop serré dans cette région, il s'en suit qu'il verso, nous leur avons conseillé de répandre un peu de sel pour renfoncer la paille. On nous a dit qu'on n'avait pas employé de fumier. Les constructions rurales sont bonnes et le pays a un aspect général d'aisance.

Nous nous rendîmes ensuite à Trois-Rivières où nous avons visité une grande étendue de pays; il y a là de bien bonnes terres, mais pas aussi bonnes qu'aux environs de Berthier; le sol est composé de terre glaise, sable et d'une sorte de marne jaune; ceci comprend la partie du pays depuis Trois-Rivières jusqu'à Ste-Anne de la Pérade.

Dans toute cette étendue on fait des cultures mixtes; nous trouvons qu'on fatigue trop la terre par les récoltes, nous devons dire que nous n'avons pas trouvé le bétail aussi bon que dans d'autres places, et que la terre n'était pas aussi nette.

En sus de ces données générales sur notre tournée officielle, nous nous permettons d'émettre quelques idées que vous trouverez pratiques, je l'espère, et qui pourront être de quelque utilité au Département de l'Agriculture.

Prix pour les fermes les mieux tenues et les récoltes sur pied.

Nous avons trouvé les agriculteurs avec lesquels nous avons convorcé, favorables, en général, à ces prix. Quant aux points pour les "soies" les mieux tenues, bien que nous soyons fortement d'opinion que les juges devraient avoir une échelle de points à parcourir, nous pensons qu'elle doit être quelque peu différente de celle dont on se sert pour le mérite agricole.

Les mêmes points ne devraient pas s'appliquer à toutes les régions et à tous les modes de culture indifféremment, il devrait être permis aux juges de leur donner une valeur différente selon les localités, et les circonstances particulières.

Expositions d'animaux de comtés.

Dans la plupart des sections que nous avons visitées, nous avons constaté que les expositions de bétail, telles qu'elles sont organisées, étaient d'un bien petit avantage aux cultivateurs eux-mêmes et au pays.

Pendant notre tournée nous avons visité une exposition où il y avait au moins trois mille personnes; mais nous regrettons de dire qu'il n'y avait que peu d'exhibits. Les bestiaux qu'il y avait étaient fort inférieurs, et paraissaient avoir reçu peu ou point de soin; ils n'avaient pas même été nettoyés, les chevaux qui avaient été pris aux champs, avaient la queue et la crinière pleines d'herbes épineuses, et n'étaient pas même dans un état de propreté convenable, pour un cultivateur ordinaire, ils étaient là, seuls sur les terrains d'exhibition, remportant l'argent du gouvernement; le bétail n'était pas dans un meilleur condition.

Nous remarquâmes un nombre de taureaux de mauvaise apparence qu'on nous dit être des animaux de race,